

LANGUE VIVANTE : ALLEMAND

ECRIT

Durée : 2 heures, coefficient 1 (dictionnaire bilingue autorisé)

10 copies – notes de 4,5 à 15 : 6 notes supérieures à 10. Moyenne : 10,52 . Ecart type : 3,08

Version :

Le texte tiré du site en ligne de l'hebdomadaire SPIEGEL, et daté du 2 janvier 2006, abordait le problème de la dépendance énergétique de l'Allemagne, en particulier en ce qui concerne le gaz, dépendance dont l'opinion publique a pris vraiment conscience à la suite de la crise entre la Russie et l'Ukraine fin décembre 2005.

ERREURS LES PLUS FREQUENTES :

La version a été mieux réussie que lors de la session 2005. Toutefois, certains candidats n'ont pas su utiliser correctement le dictionnaire, et les expressions idiomatiques sont souvent méconnues .

- Ainsi *eine Debatte anstossen* signifiait : *provoquer un débat*, et non pas *heurter un débat*
- La troisième phrase (« *über die Art, wie diese durchgesetzt werden soll, lässt sich freilich streiten* » : *On peut certes discuter sur la manière dont cette augmentation de prix doit être imposée*) a donné lieu à des traductions inexactes, en raison de la construction avec le verbe *lassen* ; rappelons à cette occasion que *etwas lässt sich machen* est équivalent de : *etwas kann gemacht werden*. Certains, forts de leurs connaissances lexicales, ont rapporté le verbe *durchsetzen* au substantif : *das Gesetz* : *la loi*, d'où la traduction suivante sur une copie : *Par cette manière, comme elle l'est à travers la loi, on discute librement.* (contresens sur l'adverbe *freilich*). Ou encore : *comme ils [les prix] sont imposés, cela laisse la dispute.*
- Un candidat n'a pas compris que *Wintershall* était le nom d'une société importatrice de gaz russe , d'où : *L'écho de l'hiver explique aujourd'hui ...*
- Il fallait bien sûr traduire tous les verbes au subjonctif I ou II de manière à faire apparaître le discours indirect. La dernière phrase en particulier n'était pas une vérité générale et n'exprimait pas l'avis du journaliste, mais celui de Werner Hoyer, responsable des affaires étrangères au sein du parti libéral.
- *Der Vorsitz* = *la présidence*, et non pas *l'avantage*.
- Pour finir, rappelons l'importance des adverbes : *zwar* : *certes*, *freilich* : *certes*, *nur* : *seulement*, *unbedingt* : *absolument* , *dennoch* : *cependant*, etc.

Le dictionnaire bilingue constituant un outil précieux, nous ne saurions trop conseiller aux candidats de se familiariser avec son emploi, afin de pouvoir le jour de l'épreuve l'utiliser au mieux et se concentrer sur la correction de la langue française.

Question : La question : *Comment l'Allemagne peut-elle lutter contre la hausse des prix des sources d'énergie* a été bien comprise, et pourtant, les notes obtenues à cette partie de l'exercice sont assez décevantes (inférieures à la moyenne) . Ces résultats s'expliquent par les fautes de langue :

- Fautes de syntaxe :
 - place du verbe après des adverbes comme : *zuerst, doch, deshalb*, après la conjonction de coordination : *aber, denn*.
 - Utilisation de *damit* et *um ... zu* : *um dieses Land zu funktionieren*
 - *Um so mehr, dass*
 - Confusion *als/ wie/ da*
- Fautes de **déclinaisons** et de **conjugaison** : exemple : *im Rahmen dem Text, der wir übersetzen haben / Der Grund den Preisverteuerung /. Die Unfähigkeit die Länder / es kann sie gelingen / Feststeht, dass die Verteuerung der Preise beschliesst würde / So müss Deutschland.../ die Energie ist einen so gross Einsatz.*
- Rection des verbes : *brauchen + datif, kämpfen + accusatif*
- Comparatif des adjectifs
- Oubli du *zu* dans le groupe infinitif après des verbes comme : *wünschen, versuchen*.

Il existe dans le commerce des petits « guides » répertoriant les fautes les plus courantes commises par les étudiants en expression écrite : la lecture de ces mémentos devrait permettre à tout étudiant sensé et travailleur de progresser dans la bonne direction.

LANGUE VIVANTE : ALLEMAND

Rapport sur l'épreuve orale

Temps de préparation : 30 minutes Durée de l'épreuve : 30 mns coefficient 1

Reportages enregistrés sur des radios allemandes, de trois minutes environ, en écoute libre sur PC.

10 Candidats – notes de 6 à 17 : 5 notes supérieures ou égales à 10.
Moyenne des 10 candidats : 10,6. Ecart type : 3,47

La différence s'est faite essentiellement sur les aptitudes à la compréhension (aussi bien de l'enregistrement que des questions posées par l'examinateur) et sur la qualité de l'expression. Les résultats sont assez hétérogènes et cette épreuve a donc permis de départager les candidats. Ceux-ci paraissent cette année mieux préparés à l'épreuve, et ont su développer dans la deuxième partie de leur exposé des sujets intéressants montrant une assez bonne connaissance des problèmes de société actuels en Allemagne : chômage, vieillissement de la population, système universitaire et égalité des chances, problèmes des transports, etc.

- Trois des enregistrements proposés concernaient le développement d'activités de service sortant un peu de l'ordinaire :
 - Dans le premier, dont le titre « Concierge-Service in Frankfurt am Main » a fait faire fausse route à un candidat, il était question d'une société, Agent-CS, qui propose ses services à des cadres ou hommes d'affaires pressés, de la réservation d'un billet de train ou d'une chambre d'hôtel au cadeau pour le client étranger, en passant par la location d'une voiture, etc.
 - Le deuxième (« Nahdienstleistungsjobs ») exposait un projet gouvernemental visant à faciliter l'insertion de chômeurs longue durée en leur proposant des emplois d'aide à domicile pour les personnes âgées.
 - Le troisième (« Car-sharing ») décrivait un nouveau système de location de voitures fonctionnant par Internet et automate, sans contact direct avec une agence. (avantages, inconvénients, perspectives de développement, interview d'un usager).
- Enfin, un sujet plus politique (« Studiengebührenstreit in Hessen ») : le conflit sur le paiement des droits universitaires, à travers les manifestations des étudiants à Wiesbaden, lors de la présentation du projet par le gouvernement du Hesse devant le Landtag.

Les candidats les plus faibles ont été sanctionnés essentiellement à cause des fautes de langue, car il est toujours possible pour l'examinateur de favoriser par ses questions une meilleure compréhension du document sonore.

Fautes de langue les plus fréquentes : ZU devant l'infinitif complétant un verbe de modalité, voire des constructions empruntées à l'anglais : « der Politiker will mehr Tramways zu fahren », la rection des verbes : sich interessieren an, sich kümmern von, cas erroné après les prépositions, y compris les plus courantes (für, mit, von) , méconnaissance du comparatif : « ein Projekt mehr sozial », les barbarismes : »simplizieren », « utilisieren », les accords verbe/sujet, etc...

Compte rendu de la version Concours D1 – session 2006

Article “Postcode lottery of speed camera fines”

Les notes s'étalent de 2,02 à 16,5 sur 20 et la moyenne est de 10,4 sur 20.

1) Compréhension du Texte.

Il s'agit d'un article de presse, présentant des éléments factuels explicites (reposant sur une source statistique non citée), puis une série de réactions à la publication de ces éléments d'information. L'article met en valeur l'incohérence de l'application de la loi sur les excès de vitesse, plus précisément la probabilité de l'application de sanctions aux conducteurs en infraction d'une région à l'autre de la Grande Bretagne. Cette incohérence ne satisfait personne, et l'existence même de cette loi est remise en cause par certains, argument naturellement repris par l'opposition.

L'article se termine sur une condamnation de la politique gouvernementale par l'opposition conservatrice.

Le titre demandait une bonne compréhension de l'article. Ce n'est qu'après une lecture attentive des premiers paragraphes qu'il était possible de proposer une explication raisonnée et une traduction. Le jury a fait preuve d'une grande tolérance en ce qui concerne les formules proposées par les candidats.

NB: pour une simplicité de lecture, les termes et passages du texte en anglais, ainsi que les équivalents en français seront en italiques.

Lexique

Inférence : possibilité de déduire le sens de termes inconnus grâce à la situation et/ou au contexte.

camera partnerships : une traduction littérale a souvent donné *association de caméras*, voire *association favorable aux radars* quand le contexte indiquait plutôt qu'il s'agissait de sociétés administrant ces radars, et qui publient leurs résultats .

united ne renvoie pas à une manifestation, mais à une déclaration commune: ils ont uni leurs voix.

difficultés lexicales :

stealth, hail, twice, enforcement ...sont méconnus d'un grand nombre de candidats

faux amis :

inconsistency, enforcement, designed, mockery, important tool, exposed (cf traduction littérale). En ce qui concerne *exposed* il ne s'agit ni d'exposer ni de dévoiler, mais de mettre en évidence, on propose donc une transposition en chiffres révélateurs.

connaissances interculturelles : la décentralisation des forces de police en Grande Bretagne, ce qui permettait de traduire *areas* par *régions* plutôt que par zones

Analyse syntaxique:

Une bonne compréhension du texte passe par un repérage des relations entre les éléments du discours. Les erreurs commises lors de la traduction du 3^e paragraphe notamment, relevaient d'une mauvaise identification des éléments de la phrase et de leurs relations d'interdépendance.

Quelques exemples:

while traduit par *pendant* montre que la phrase n'a pas été analysée correctement, et que l'opposition *in some areas / elsewhere* n'a pas été perçue.

speeding and jumping red lights: and a souvent été mal interprété, voire ignoré, ce qui a entraîné des erreurs du type *roulent trop vite au feu rouge* quand il s'agit bien de 2 infractions distinctes.

far a également été traduit littéralement (*loin*) alors qu'il qualifie *more* (cf *much more*)

fine offenders : il fallait identifier que *fine* était bien un verbe et non un *adjectif* !

more than half of those drivers caught escaped automatic fines: plus que jamais un découpage syntaxique était nécessaire : il fallait identifier une tournure passive [*drivers (who were) caught*]

2) Restitution en français

Orthographe: très peu d'erreurs d'orthographe dans les copies des candidats

Lexique: mauvaise appréciation du sens des mots. Une bonne connaissance du français permet d'éviter des maladresses. (que dire des « *défendeurs* »?)

Attention aux traductions littérales sans analyse du contexte, qui peuvent conduire à des barbarismes et des non sens. On ne saurait trop conseiller aux candidats une relecture attentive de leur traduction.

Exemple : de nombreuses erreurs sur *caught*, traduit trop souvent littéralement par *attrapés*, or ces conducteurs sont pris en flagrant délit d'excès de vitesse par des caméras.

Éviter les anglicismes tels que *sauter les feux rouges*, voire *sauter les lumières rouges*. De même, *evolved* a été systématiquement traduit hâtivement par *évolué*, alors qu'il s'agit de *l'émergence* d'une véritable lotterie des radars automatiques. Un très grand nombre de candidats a également traduit *last night* par *la nuit dernière* et non par *hier soir*.

stealth: certains candidats, sans doute par analogie avec l'appellation bombardier furtif ont proposé la formule *taxe furtive*, on préférera *sournoise*, *insidieuse*, qui ne dit pas son nom (on a trouvé aussi *détournée*, *déguisée*).

évitement / oublis / omissions : une omission est très lourdement sanctionnée. Soulignons notamment l'omission de *far more* (cf *far more likely*).

little more than (a cash cow) a été fréquemment omis ou traduit littéralement par un peu plus que (contresens).

De même, omission fréquente de *likely*: probabilité d'être poursuivi en justice.

problèmes de syntaxe :

Supporters and opponents of speed cameras: il était difficile d'assurer une cohérence syntaxique avec *partisan de*, et *opposants à*. On préférera donc une formule du type *partisans et détracteurs de*.

transpositions: il s'agit souvent de rendre le concept, l'idée recevable dans la langue et la culture française.

speed cameras: rendre par l'équivalent; une transposition était nécessaire (plus qu'une explication) le mot *radar* étant le plus couramment utilisé en français pour rendre compte de cette réalité, c'est celui qu'il convenait de préférer. (avec possibilité d'étoffement en *radars automatiques*). Toute transposition pertinente de *partnership* a été acceptée.

Étoffement (procédé permettant d'éviter ambiguïté, ou inintelligibilité du discours)

Titre de l'article: le français ne permettait pas d'expressions aussi synthétiques que l'anglais.

lottery fut rendu par la notion d'inégalité, d'injustice. *postcode*: le code postal renvoie naturellement à la zone géographique où les conducteurs habitent. les candidats ont pour la plupart compris qu'un étoffement était nécessaire pour qu'il soit compréhensible, on a pu lire par exemple: *quand les amendes des radars relèvent d'une lotterie géographique*, ou bien *le code postal est un billet de lotterie pour les amendes attribuées par les radars routiers*, et de façon plus synthétique *les amendes des radars distribuées en fonction du code postal* ou encore *la loterie régionale des amendes pour excès de vitesse* (étoffement et modulation).

which backs speed cameras: *back* renvoie à la notion de soutien / cette organisation est favorable à la présence des radars sur les routes,

Attention aux erreurs de syntaxe qui peuvent mener à des expressions dont le sens n'est pas clair: *la loterie des codes postaux des amendes de radar*, voire à des non sens: *les amendes dues à cause des radars* ou encore : *tirage au sort des codes postaux par les radars* (qui renverrait à une programmation en fonction d'une intentionnalité).

figures showed yesterday un étoffement était nécessaire pour indiquer la relation entre la dernière partie de la phrase et ce qui précède: *ainsi que ... si l'on en croit les chiffres ... parus / publiés hier*.

De même la restitution du sens de *forces* nécessitait une référence à la *police*.

reducing casualties: il s'agit de faire baisser le nombre des victimes (*réduire les victimes* a été évidemment lourdement sanctionné)

Production écrite :

L'article fournissait un bon point de départ à la courte production demandée. Le jury attendait un argumentation simple mais hiérarchisée. Il ne s'agissait pas de se contenter d'un simple énumération. La hiérarchisation étant plus visible si les candidats avaient recours à une rhétorique discursive pertinente. Certains candidats ont tendance à plaquer hors contexte des expressions mémorisées dont le registre (langue soutenue) est contredit par le reste de leur production, ce qui donne un côté caricatural à l'expression.

Epreuves pratiques et d'admission Concours d'entrée en première année Droit, Économie et Gestion (D1)

Epreuve de langue vivante étrangère (anglais) - oral

Préparation : 30 minutes

Durée de l'interrogation : 30 minutes

Coefficient : 2

Type de document : extrait de 2 minutes 30 à 3 minutes d'une émission radiophonique du monde anglophone, dans laquelle s'expriment au moins deux locuteurs (interview, débat).

Le format des documents est numérique. Les candidats en prennent connaissance grâce à une interface électronique qui émule une platine cassette.

Le jury a entendu 36 candidats. Les notes attribuées s'étalent de 03 à 17,5 sur 20, avec une moyenne de 09,38 sur 20 et un écart-type de 03, 89. Seize candidats ont obtenu une note comprise entre 06 et 08,5 sur 20 et douze candidats ont eu au-delà de 12 sur 20.

Cette année, les candidats ont travaillé, entre autres, sur une interview de l'Archevêque de Cantorbéry qui s'exprimait sur le réchauffement de la planète, une autre de l'auteur d'un ouvrage sur la rivalité entre les deux frères fondateurs d'Adidas et Puma. Les questions du « dessein intelligent », de la recherche scientifique aux Etats-Unis, ainsi que les conséquences de la tenue des jeux olympiques de 2012 à Londres et de l'augmentation des frais de scolarité des universités britanniques ont également été abordées.

I. Compréhension et appropriation du document sonore

De nombreuses présentations restent trop courtes pour un oral de 30 minutes. Les candidats devraient avoir comme objectif de tenir la parole pendant au minimum 8 minutes, afin de ne pas être ensuite submergés de questions.

Trop souvent les deux parties que les candidats annoncent restent premièrement le compte rendu et deuxièmement le commentaire. Ils semblent oublier que la restitution elle aussi doit être structurée autant que possible.

Il s'agit, dans la première partie de l'épreuve, de présenter un compte rendu clair et organisé des faits, opinions et points de vue livrés dans le document sonore avant d'en faire un

commentaire. Les candidats ne doivent donc pas hésiter à clarifier, expliquer et recontextualiser tous les éléments qui peuvent l'être. Le repérage des intervenants et de la nature de l'extrait est essentiel à cette clarification. Par exemple, il était important de préciser que l'interview d'une journaliste du *New York Times* ne portait pas sur la pauvreté elle-même mais sur l'évolution des moyens de la mesurer.

Certains candidats omettent de présenter le péritexte, comme par exemple, la source : s'agit-il d'une émission britannique ou américaine ? (une écoute attentive de la prononciation permet d'émettre des hypothèses) ; combien y a-t-il de locuteurs ? qui sont ces locuteurs ? Evidemment, dans la plupart des cas, les noms sont difficiles à saisir ce qui n'a guère d'importance, mais il est primordial de comprendre la fonction des participants : l'invité est-il un homme politique, l'auteur d'un livre, d'un film, etc. ? S'agit-il d'une interview, d'un reportage, d'un débat ?

Le candidat doit également chercher à recontextualiser le document. Quel est le contexte général du document (élections présidentielles, anniversaire d'un événement marquant, réflexion sur l'obésité) ? Pourquoi le journaliste a-t-il décidé ce jour-là d'inviter telle personne pour discuter de tel sujet ? (la personne peut être auteur d'un livre, d'un rapport, etc.)

Ce genre de repérages dans le compte rendu permet aux candidats d'affiner leur analyse du document, et donc leur commentaire en évitant l'écueil de la série d'informations vagues par exemple sur la pauvreté dans le monde. On attend en effet du candidat qu'il sache prendre du recul non seulement par rapport à l'information qui lui est présentée, mais aussi par rapport à la façon dont elle est présentée. Ainsi il n'est pas anodin que ce soit un représentant de la seule université privée d'Angleterre qui soit amené à s'exprimer sur l'opportunité d'accélérer le cursus universitaire classique en réduisant les temps de vacances.

Une écoute soignée permettrait d'éviter un certain nombre de banalités et offrirait ensuite les bases pour un commentaire plus problématisé, plus en lien avec l'axe particulier d'un thème général abordé dans le document, et non une présentation approximative du thème général..

Notons enfin que ce n'est pas parce qu'un document est simple à comprendre qu'il faut pour autant en négliger le compte rendu. Le candidat doit faire d'autant plus attention aux détails contenus dans l'extrait radiophonique.

II. Commentaire problématisé

Le commentaire doit être l'occasion pour le candidat de mobiliser ses connaissances générales et son esprit critique afin d'apporter un éclairage pertinent au document dont il vient de rendre

compte. Il est parfois pertinent de donner son opinion, si elle est tant soit peu étayée ; ce n'est pas un passage obligé. Un des reportages proposés traitait de l'immigration illégale aux Etats-Unis. Le conflit latent entre autorités et employeurs y était souligné et pouvait donner lieu à un commentaire, non seulement sur les problématiques liées à l'immigration clandestine aux Etats-Unis, mais aussi sur le rôle de l'Etat dans l'économie américaine. Les comparaisons avec la France, en revanche, se doivent généralement d'être parfaitement justifiées et informées, sous peine de verser dans la conversation de comptoir.

III. L'entretien

La deuxième partie de l'épreuve est un entretien, dont la durée dépend du temps de parole utilisé par le candidat. Cela suppose donc de maintenir une interaction, voire d'établir une conversation entre le candidat et le jury. L'ouverture et l'écoute sont des qualités nécessaires – voire indispensables – pour réussir l'entretien.

Rappelons que les questions du jury sont destinées à aider le candidat à éclaircir certains propos, à approfondir un point abordé ou encore à donner quelques repères supposés connus liés au thème de l'extrait. Il ne s'agit en aucun cas d'essayer de « piéger » tel candidat, ni de lui enlever des points sur le compte rendu ou le commentaire qu'il vient de présenter.

Il faut néanmoins maintenir un niveau de langue adapté pendant toute la durée de l'épreuve.

IV. Langue

La richesse de la langue entre pour une bonne part dans la notation finale, tant du point de vue du lexique que de la syntaxe. Une bonne compréhension et appropriation du document sonore et un commentaire pertinent sont parfois desservis par une langue jugée pauvre, lorsque le candidat n'est capable, au mieux, que de ré-utiliser le lexique employé dans le document étudié, sans enrichir son expression par un lexique qui lui est personnel.

La syntaxe, dans tous les cas, doit avant tout être correcte. L'on apprécie également qu'elle soit souple et variée !

Il nous semble utile ici de souligner quelques erreurs graves : certains candidats ne semblaient pas maîtriser les structures comparatives. Nous avons relevé beaucoup de constructions erronées de type adjectif + -er + *that* au lieu de *than* (**greater that* au lieu de *greater than*).

Les constructions de certains verbes très fréquemment utilisés dans le métadiscours ont également posé problème. *« *I want to explain you, ... *listen the recording, ... *the journalist asks to the doctor..., »*

La détermination nominale n'était pas maîtrisée par tous les candidats. Il est regrettable d'entendre *« *United States wants to reform UN budget* ».

En ce qui concerne la prononciation, la négligence en matière de placement de l'accent peut rendre la chaîne parlée incompréhensible par un anglophone : les règles accentuelles de base doivent informer la pratique régulière de l'expression et permettre aux candidats de prononcer sans hésitation de dernière minute le verbe *de'velop*, par exemple.

Le jury attache une grande importance à la prononciation des marques morphologiques comme le –s de pluriel ou de troisième personne.

Par ailleurs, les candidats ont encore beaucoup de mal à se détacher du français dans la prononciation des termes métalinguistiques pourtant indispensables à leur commentaire. *Radio* est prononcé avec un /æ/, *media* et *even* avec un /e/ ou un /ɪ/, *journalist*, *idea*, *measure*, *event*, avec un /i:/.

La timidité à diphtonguer se manifeste dans la prononciation des /au/ souvent prononcés avec un /o:/, dans des mots comme *however*, *allow* (prononcé *a law*).

Nous encourageons les candidats à soigner leur prononciation des suffixes les plus usuels en anglais. Le suffixe –*al* dans des mots comme *normal*, *usual*, *liberal*, *neutral*, *cultural*, *local*, *special*, *federal* ou encore la terminaison en –*al* dans *individuals*, *scandal*, sont souvent prononcés à la française. Une mention particulière est à apporter pour *legal*. Très souvent le <e> est prononcé /ɪ/ (comme dans *little*) et non /i:/ comme dans *please*, et le <al> est prononcé à la française. De plus, le <g> est parfois prononcé /kw/, comme si les candidats confondaient ce mot avec *equal*.

Le suffixe –*able* dans des mots comme *reasonable*, *comparable*, a été prononcé comme l'adjectif *able*, avec un déplacement d'accent injustifié. De même pour le suffixe –*ate*, dans des adjectifs comme *desperate*, *elaborate*, *inappropriate*, *corporate*, *accurate*, prononcé comme le verbe *ate*.

Lauriane Hillion et Patrick Doucet.

Sujet de droit civil

Rapport sur l'épreuve de droit civil

pour le Concours d'admission en 1^{ère} année Droit économie gestion

Les candidats devaient traiter le sujet suivant : « l'enfant et la responsabilité civile ». Le sujet comportait deux volets : la responsabilité directe de l'enfant – comme auteur ou victime de dommages – et la responsabilité d'autrui du fait de l'enfant – responsabilité des parents, responsabilité des associations notamment. Il supposait une connaissance certaine des mécanismes régissant le droit de la responsabilité ainsi que des évolutions récentes de jurisprudence.

Le niveau général des copies est assez faible, la note médiane étant de 7/20, 8/20. De manière générale, les devoirs rendus dénotent un manque d'approfondissement et ne livrent que quelques idées assez superficielles sur le droit de la responsabilité sans véritable compréhension des mécanismes propres à la matière et sans réelle connaissance des évolutions récentes. Ils révèlent, par ailleurs, d'importantes confusions.

Certaines copies se distinguent néanmoins car, bien que loin d'être complètes sur la question posée, elles laissent transparaître des connaissances tant sur les règles générales du droit de la responsabilité que sur les solutions propres à la responsabilité des enfants.

Mesdames les professeurs Clothilde Grare-Didier et Marie-Laure Cicile-Delfosse.

DROIT PUBLIC

ÉCRIT - OPTION

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

115 présents pour 138 inscrits – Moyenne : 7,37/20 – Écart type : 3,30

Le sujet de cette année « *La faute comme source de la responsabilité de la puissance publique* » ressemble à une question de cours, traitée par tous les manuels de droit administratif à l'usage des étudiants de 1^{er} cycle (L1 + L2) en droit. Certes il ne suffisait pas de réciter tel ou tel morceau de cours ou de livre, car tous les savoirs utiles n'y sont pas forcément exposés à la suite les uns des autres. Il fallait aussi construire un plan cohérent et équilibré.

Mais la grande majorité des candidats ont péché par l'insuffisance plus ou moins caractérisée de leur connaissance du sujet, comme s'ils avaient négligé la fraction correspondante du programme en se préparant au concours. Certains semblaient même n'avoir jamais étudié la question, se bornant à remplir quelques pages de considérations générales sur le régime administratif ou d'observations sur la responsabilité politique et pénale des gouvernants.

Aussi le résultat global est-il décevant, avec une moyenne à 7,37/20 (médiane à 8,00/20) et seulement 27 copies notées à 10/20 ou plus. Les notes s'échelonnent de 15 à 1 sur 20.

Attentes et appréciations du jury

L'expression « *responsabilité de la puissance publique* » désigne communément la responsabilité extracontractuelle de l'administration. Il était donc inutile d'examiner sa responsabilité contractuelle. Mais le jury n'a pas considéré hors sujet les développements qui y furent consacrés dans quelques copies. En revanche la responsabilité politique du Gouvernement est hors sujet, de même que la responsabilité pénale des gouvernants : ce n'est pas une personne morale de droit public qui est alors en cause mais quelques individus à raison de leur rôle politique.

Le sujet impliquait d'examiner les trois thèmes suivants :

- La place de la faute dans le régime de la responsabilité de la puissance publique. La faute n'est pas la seule source de cette responsabilité : il y a des cas de responsabilité sans faute ; la faute n'engage la responsabilité de la puissance publique que si elle a produit un préjudice indemnifiable avec lequel elle entretient un lien de causalité.
- Les caractères de la faute : faute lourde ou faute simple ? faute prouvée ou faute présumée ?

- L'auteur de la faute : distinction et régimes de la faute de service et de la faute personnelle.

Seuls les candidats qui ont abordé ces trois questions pouvaient prétendre à la moyenne. C'est ainsi que les notes échelonnées de 6 à 9 sur 20 ont sanctionné des devoirs où au moins l'une d'elles n'était pas traitée (c'est le thème de la faute de service et de la faute personnelle qui a été le plus souvent oublié). Les notes inférieures concernent des copies très peu consistantes qui abordent à peine – voire pas du tout ! – le sujet de l'épreuve. Mais il n'y eut aucune copie blanche.

Les trois questions ci-dessus évoquées auraient pu donner lieu à un plan en trois parties, pourvu qu'elles fussent équilibrées. Le jury n'est pas hostile à un plan en trois parties dès lors qu'il se justifie. Mais aucun candidat n'a pris le risque de déroger à la tradition – il est vrai vivace dans les Facultés de droit – du plan en deux parties. Les meilleures copies l'ont ici assez bien réussi, en offrant un assortiment diversifié de modèles.

Conseils aux futurs candidats

- On choisit le droit public parmi les trois matières composant l'éventail de l'épreuve écrite optionnelle de ce concours. Il ne faut pas que le choix soit régressif : le jury redoute que ce fût encore cette année le cas de nombreux candidats en droit public. Trop d'entre eux ont manqué de connaissances suffisantes pour traiter d'un sujet qui malgré ses aspects techniques est un grand classique du droit administratif général.
- Si le concours est ouvert à des candidats provenant de tous horizons universitaires, le standard du niveau de connaissances requises par le programme d'une épreuve comme celle-ci est celui des deux premières années de droit (L1 + L2) : il faut en tenir compte pour se préparer.
- Le droit public, constitutionnel comme administratif, ne peut être bien compris sans une parfaite appréhension de la jurisprudence. Il ne faut pas se contenter des décisions examinées en TD et se former aussi par la lecture attentive et enrichissante des recueils de « grands arrêts » et des revues juridiques facilement disponibles en bibliothèque. Seules les meilleures copies ont révélé une bonne préparation à cet égard, alors que le sujet a donné lieu à des décisions jurisprudentielles nombreuses et pittoresques que les étudiants en droit, habituellement, mémorisent aisément.
- Soigner la forme et le style et vérifier l'orthographe. Ce conseil semble devoir être renouvelé cette année, car trop de fautes d'orthographe et de syntaxe ont été relevées qui sont indignes de candidats à un concours destiné – il faut le rappeler – à recruter principalement de futurs enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs et hauts fonctionnaires.

LANGUE VIVANTE : ESPAGNOL

Concours Economie Droit Gestion D1 ECRIT

Durée : 2 heures, coefficient 1
(dictionnaire bilingue autorisé)

Le texte de cette année : *Jóvenes sin límites* était tiré d'un article de Lola Galán publié dans le journal *El País* du 15/01/2006. Une version de treize lignes (notée sur 12) était suivie d'une question d'expression (notée sur 8)

Rapport sur l'épreuve

Sept candidats de D1 ont composé. Les notes sont 08,08,09,11,13,13,14.

Dans cet article, la journaliste évoque la nouvelle politique municipale, désormais beaucoup plus stricte adoptée conjointement par des villes comme Séville, Valladolid ou Barcelone pour lutter contre le vandalisme et les dégradations commises par des jeunes gens qui semblent avoir perdu tout sens de la mesure. et surtout toute notion de civisme. Les sociologues interrogés à propos de cette attitude indifférente à l'égard du patrimoine commun et du bien public l'analysent comme une des conséquences du « jeunisme » qui imprègne nos sociétés (*un enamoramiento social de la juventud*), cette crainte d'affirmer une autorité pour ne pas encourir le risque d'être considéré comme porteur de valeurs obsolètes. Pour l'un d'eux ce serait le « nihilisme éducatif » de parents privés de toute liberté dans leur propre jeunesse qui serait la cause de l'accroissement des comportements violents chez les jeunes espagnols au cours de l'année 2005.

Traduction

Les difficultés lexicales étaient considérablement réduites par la possibilité d'utiliser le dictionnaire bilingue. Encore fallait-il songer à l'ouvrir pour s'assurer d'une traduction correcte de « *marcha* » (la fête) ou « *desapego* » (indifférence, manque d'intérêt) L'effort devait porter essentiellement sur une restitution du texte dans un français correctement construit et une expression française authentique Ainsi, on ne peut pas dire « client d'un loisir souvent bruyant » pour traduire « *clientes potenciales de un ocio a menudo ruidoso* », il faut

rechercher une expression lexicalisée en français comme « amateur de distractions souvent bruyantes » Cette année, le jury a eu à déplorer des fautes de compréhension provenant d'une transcription littérale du texte : on ne peut évidemment pas traduire le verbe « *convertirse* » par « se convertir » qui a en français un sens religieux

Rappelons aux futurs préparacionnaires que l'exercice de traduction suppose que l'on ne se laisse pas aller à proposer un simple calque mot à mot du texte original. Seule une pratique régulière de la traduction au cours de l'année permettra aux candidats d'améliorer leur prestation Il convient de transposer les tournures discursives de l'espagnol dans une langue française correcte et conforme à ses usages idiomatiques propres. Ainsi, il convient de mettre les candidats en garde contre une utilisation trop hâtive et irréfléchie du dictionnaire bilingue ,il ne faut pas s'arrêter au premier sens du mot (ainsi ,même si « *marcha* » a pour sens premier « marche » , il faut s'assurer que le mot n'a pas un sens figuré comme on peut le voir plus haut) Précisons également que le titre , si ce n'est pas indiqué, n'est pas à traduire (il faut lire attentivement les consignes).

Un conseil pour finir : sans une relecture attentive, nombre de fautes facilement rectifiables comme les fautes d'accent et les fautes d'accord subsistent dans les copies et affectent sensiblement la notation.

Expression personnelle

Cette partie de l'épreuve a été dans l'ensemble moins bien réussie que la version, la langue était souvent un peu pauvre .et gravement fautive(choix des auxiliaires : « soy de acuerda »- sic ! ou manque de maîtrise de la conjugaison irrégulière : « sembran la terror » Les trois candidats qui n'ont pas eu la moyenne se sont contentés d'énoncer des propos très vagues mettant en évidence une grande méconnaissance des spécificités de la société espagnole, victime du rigorisme franquiste jusqu'en 1975. Une référence à l'explosion de liberté qui a suivi la mort du dictateur, la période de la Movida, actuellement accusée de tous les maux par certains, a été trop rarement exploitée dans les réponses. D'une façon générale il faut rappeler que s'entraîner à rédiger en temps limité pendant l'année et s'informer des grandes lignes de l'actualité de l'année en cours est sans doute indispensable pour disposer d'une aisance suffisante le jour du concours.

LANGUE VIVANTE : ESPAGNOL

ORAL Concours Economie droit et gestion D1

Temps de préparation : 30mn Durée de l'épreuve : 30mn

Coefficient : 1

Documents proposés :

Rappelons ici que selon les textes, l'épreuve orale peut se dérouler partiellement en laboratoire de langues et que l'usage d'un dictionnaire est interdit.

Enregistrement (durée entre trois et quatre minutes) d'articles tirés :

- du journal *El Mundo* de l'année en cours : « *El marasmo de la desigualdad en América Latina* » qui tente de rendre compte des obstacles que rencontre le sous-continent pour échapper à la pauvreté en assurant son développement.
- du journal *El Mundo* : « *Una juez frente al maltrato* » qui évoque l'inquiétante persistance de la violence domestique dans la société espagnole.
- du journal *El País* : « *El reto de la igualdad* » fait état du « plafond de verre » qui continue à empêcher les femmes d'accéder aux plus hauts niveaux de responsabilité et de salaire.

Rapport de l'épreuve

Sept candidats ont présenté cette épreuve et obtenu les notes de, 07, 09, 11, 12, 13, 13 et 15 / 20.

Hormis celles de deux candidats dont la préparation était insuffisante (temps de parole réduit à 5mn, bagage linguistique très pauvre et compréhension très approximative), les performances ont été convenables dans l'ensemble. Trois des prestations ont fait preuve d'une préparation satisfaisante tant sur le plan de la richesse du bagage linguistique que sur celui des connaissances relatives aux réalités du monde hispanique.

Rappelons aux candidats qu'ils doivent prévoir un exposé d'une quinzaine de minutes qui sera suivi d'un entretien avec le jury (les notes les plus médiocres ont sanctionné des exposés trop brefs) et que le niveau de langue -correction syntaxique et richesse lexicale- est le critère principal d'évaluation de l'épreuve. Les défauts les plus pénalisants qui caractérisent les prestations les moins réussies sont les déplacements d'accent, les barbarismes, les graves fautes de construction, les erreurs dans le choix des auxiliaires, et tout particulièrement une conjugaison mal maîtrisée. Le jury apprécie que le candidat qui commet des erreurs au cours

de son exposé soit capable, quand il est sollicité au moment de la reprise, de rectifier certaines de ses erreurs linguistiques et valorise cette aptitude.

Conseils pour la préparation de l'épreuve

Les candidats de cette année semblaient avoir pris connaissance des rapports et s'être préparés à cette épreuve. Le jury voudrait rappeler aux futurs préparateurs quelles en sont les exigences.

L'épreuve se déroule selon les étapes suivantes :

-brève présentation de l'article indiquant son sujet, sa source et sa date de publication si elles sont indiquées dans le document enregistré

-un compte-rendu précis et structuré du document, ce qui implique une hiérarchisation des informations pour dégager les axes essentiels.

-une présentation claire de la problématique induite par le document.

-un commentaire aussi argumenté que possible faisant valoir les connaissances contextuelles dont le candidat peut disposer.

- une certaine ouverture d'esprit du candidat au moment de l'entretien.

Faut-il rappeler que la correction et la richesse de la langue sont évidemment indispensables à une bonne prestation? De même il convient de veiller à la qualité de la prononciation (attention aux déplacements d'accents). Si l'on n'attend pas des candidats des performances de spécialistes, il est néanmoins souhaitable qu'ils puissent éviter les erreurs dans le choix des auxiliaires et qu'ils fassent preuve d'une maîtrise suffisante des conjugaisons régulières et irrégulières. Le vocabulaire courant doit être connu.

Il est conseillé aux candidats de prendre le temps de fréquenter la presse, les émissions radiophoniques ou télévisuelles et les sites internet de façon à rafraîchir leurs connaissances lexicales et assurer leur maniement des structures linguistiques.